

# Fribourg

Autor(en): **Esseiva, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **58/1967 (1967)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115470>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Chroniques scolaires

## FRIBOURG

Le 31 décembre 1966, M. José Python, Conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique, a pris sa retraite, après quinze ans passés à la tête de celle-ci. Juge au Tribunal cantonal, il avait été, en effet, brillamment élu lors des élections de décembre 1951, le peuple fribourgeois confirmant sa reconnaissance à l'égard d'un nom célèbre dans l'histoire du canton: c'est au propre père de l'élu que Fribourg doit la fondation ou le développement de la plupart de ses établissements d'enseignement supérieur, l'Université comprise. Son fils, en des temps peut-être plus difficiles, continua avec courage et clairvoyance l'œuvre de son père.

M. Max Aebischer, qui lui succède, connaît bien les problèmes scolaires, pour les avoir traités, durant de nombreuses années, comme conseiller communal de la ville de Fribourg où il occupait à la fois la charge de syndic et celle de chef du dicastère de l'instruction publique.

La loi sur l'instruction primaire du canton de Fribourg date de 1884, bon nombre de dispositions qu'elle contient ayant été reprises de la loi antérieure, de 1874. C'est dire donc que le système primaire fribourgeois est en passe de devenir centenaire. La loi conserve encore une certaine solidité dans une partie de ses articles. Elle a été d'ailleurs remaniée de nombreuses fois. Aujourd'hui toutefois, il est apparu nécessaire d'entreprendre l'élaboration d'une loi nouvelle, afin de tenir compte des exigences modernes en la matière. Une commission a été désignée, qui a réuni les matériaux nécessaires, et le soussigné a été chargé de préparer un premier avant-projet, lequel sera soumis à diverses commissions avant d'aborder le Grand Conseil. Il est encore un peu tôt pour analyser le contenu de la nouvelle loi. Il fera sans doute l'objet d'une prochaine chronique. On voudrait toutefois relever ici une particularité du système fribourgeois au sujet de la nomination des maîtres primaires: le canton de Fribourg est, sauf erreur, le dernier canton suisse dans lequel les maîtres sont nommés par le Conseil d'Etat et non par les communes intéressées, voire par le corps électoral. Cette manière de faire, qui a de nombreux avantages, tant pour les maîtres eux-mêmes que pour la bonne coordination de l'enseignement, est reprise dans le nouvel avant-projet. Au Grand Conseil, où l'autonomie communale est un cheval de bataille favori des députés, il sera intéressant de voir le sort qui sera fait à cette règle.

Il y a 284 communes dans le canton de Fribourg qui a, notamment, le privilège douteux de posséder la plus petite commune de la Suisse, celle d'Illens, peuplée officiellement de onze habitants. Ce morcellement, œuvre de l'histoire, de la coutume, puis d'une codification datant du XIX<sup>e</sup> siècle, est largement dépassé par les événements d'aujourd'hui. Alors que les communes doivent toutes consentir d'énormes investissements pour

améliorer leur réseau routier, entreprendre leurs adductions d'eau ou des améliorations foncières, elles connaissent de graves difficultés financières, tout en assistant à la fuite de leurs contribuables vers les villes. Aussi appellent-elles l'Etat à leur secours, en oubliant volontiers que leur situation financière est la conséquence d'un système anachronique qu'elles persistent à défendre.

D'une manière générale, on peut dire que l'union des communes ferait leur force. Dans le domaine scolaire, qui est celui qui intéresse les lecteurs des *Etudes pédagogiques*, il est clair qu'il y aurait de gros avantages à regrouper beaucoup de classes trop petites, à supprimer des écoles à effectifs insuffisants quoique à tous les degrés, afin d'épargner à la fois de l'argent et des maîtres, et d'organiser de manière plus rationnelle un enseignement trop dispersé. La Direction de l'instruction publique s'est attaquée à cet important problème, le verbe «attaquer» convenant bien à la matière, car il s'agit plus de stratégie contre une autonomie communale farouchement défendue que de décisions raisonnablement consenties.

On ne quittera pas le domaine de l'école primaire sans dire en passant que le nouveau plan et programme des écoles de ce degré vient de sortir de presse. Il était attendu avec impatience depuis plusieurs années. On ne peut pas dire qu'il révolutionne l'enseignement primaire certes, mais il donne une nouvelle orientation à celui-ci et un cadre que ses promoteurs souhaitent mieux adapté aux exigences de notre époque. Il implique des modifications profondes de structure dans un grand nombre de classes rurales. Là encore, les regroupements scolaires s'imposent.

Actuellement, un enfant qui ne va pas à l'école secondaire accomplit neuf ans de scolarité à l'école primaire. Pour des élèves peu doués, ce système signifie pratiquement qu'ils ne dépassent pas le niveau de la 6<sup>e</sup> classe. Pour d'autres, en revanche, qui parviennent à aller au-delà, le programme des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> classes ne correspondait pas suffisamment à ce qu'on aurait pu attendre d'eux. C'est la raison pour laquelle les autorités communales de Fribourg, Bulle et l'un ou l'autre centre avaient compris la nécessité d'ouvrir des classes primaires spécialement destinées à recevoir les enfants qui, après la 6<sup>e</sup>, n'avaient pu entrer à l'école secondaire ou au gymnase. Le régime de ces écoles est mieux adapté au niveau intellectuel des jeunes qui les fréquentent. Il comprend des branches pratiques, beaucoup de travail manuel, des informations sur les métiers et la mise à la disposition des maîtres et des élèves de locaux et d'un équipement approprié.

Il aurait été difficile d'étendre cette expérience à l'ensemble du canton, principalement dans des communes rurales où le nombre des élèves est insuffisant pour alimenter des classes analogues. Une classe-pilote a néanmoins été ouverte à Attalens et les questions qui se rapportent à ce problème font présentement l'objet d'examens approfondis et d'un rapport à la commission cantonale des études sur le programme et la formation des maîtres des classes dites terminales. La difficulté principale est toutefois ailleurs, car il sera toujours malaisé de réunir dans une seule classe des élèves venant de nombreuses communes différentes.

D'après les statistiques faites il y a dix ans, seuls le 30 % des garçons et le 10 % des jeunes filles du canton passaient de l'école primaire à l'école secondaire du degré inférieur. Cette faible proportion était due principale-



ment au fait qu'à la campagne, les agriculteurs souhaitent disposer le plus vite possible de leurs enfants pour les travaux des champs ou les alpages. Dix ans après, le pourcentage a passé à 30 % pour les jeunes filles et 50 % pour les garçons, soit donc une moyenne générale de 40 % qui montre l'évolution rapide des esprits au cours de ces dernières années. Ce chiffre montre aussi, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, que si les écoles secondaires soulèvent des problèmes pédagogiques (programmes, méthodologie et surtout coordination des études entre des établissements dont l'esprit est parfois encore un peu trop régionaliste), elles créent aussi des difficultés plus prosaïques de locaux, sans parler des maîtres supplémentaires qu'il faut engager chaque année. Aussi les constructions vont-elles bon train dans les différents centres d'écoles secondaires. Une planification récente des constructions à l'étude ou en cours a montré qu'en quatre ans la dépense s'élèvera à 32 millions, dont 16 pour l'Etat.

Ceci dit, comme les peuples heureux sans histoire, les écoles secondaires ne fournissent pas, cette année, d'événements saillants, susceptibles de faire l'objet d'une chronique, sinon la généralisation progressive des classes mixtes. De l'avis des spécialistes, l'âge de 12 à 16 ans n'est pas idéal pour des adolescents dont le développement ne suit pas le même rythme. Mais ils y voient plus d'avantages que d'inconvénients, malgré tout.

\* \* \*

Les écoles normales du canton s'efforcent d'accueillir le maximum d'élèves possible pour satisfaire les besoins en maîtres et maîtresses primaires. Il existe cinq écoles normales de jeunes filles dont une seule est officielle, la section normale de l'Ecole secondaire de jeunes filles de la ville de Fribourg. Ces cinq établissements formeraient suffisamment de maîtresses si celles-ci n'avaient pas la fâcheuse habitude de se marier rapidement ! Une statistique a démontré, en effet, que la durée moyenne de leurs fonctions dans les écoles était d'une année et demie.

Quant à l'école normale des garçons, conçue pour recevoir 80 étudiants, elle en avait 117 en 1966-1967. Ce nombre a obligé à disperser les grands des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années dans plusieurs endroits différents de la ville. Il fut un temps où l'on discutait âprement sur le sujet « internat ou externat », les défenseurs de la pédagogie normalienne étant persuadés que la formule de l'internat est indispensable à la bonne formation de futurs éducateurs. Ils n'ont pas changé d'idée aujourd'hui, mais la nécessité a fait loi et l'école est contrainte de souhaiter que le plus grand nombre possible de ses étudiants acceptent d'être externes.

Il n'y a pas de crise de recrutement à l'école normale, 54 candidats de langue française et 18 de langue allemande s'étant présentés aux examens d'entrée, alors que l'on pouvait en prendre 22 et 12. Le problème consistera à savoir où loger les 135 élèves de l'année prochaine. Il faut construire, mais pour le moment, on n'en est encore qu'aux études de base.

On ne quittera pas l'école normale, sur ces propos très matériels, sans y ajouter quelques considérations pédagogiques : le programme des examens du brevet primaire a été récemment remanié dans le sens d'un allègement quantitatif des branches, au profit d'une meilleure connaissance de celles-ci. D'autre part, l'examen dit du « certificat d'aptitude pédagogique », que

chaque maître doit passer après quatre ans d'enseignement, est l'objet d'une nouvelle étude car, dans certains milieux, et principalement chez les maîtres qui doivent le préparer, on se plaint de ce qu'un instituteur breveté soit obligé de se présenter à un nouvel examen, alors qu'il est déjà régulièrement nommé. Il est vraisemblable que l'examen sera maintenu malgré cette opposition, mais on accentuera peut-être encore son caractère pratique.

\* \* \*

Pour répondre à un besoin psychologique de la jeunesse actuelle, qui désire participer activement à la vie des établissements scolaires, le Collège Saint-Michel a proposé l'organisation de comités de classes chez les grands élèves. (Un vieux proverbe dit que lorsque les mandarins conspirent, il convient de les mettre à l'épreuve en leur donnant des responsabilités.) Le résultat pratique de cette innovation a été, parfois, une meilleure camaraderie dans les classes, et l'une ou l'autre réalisation: les élèves de dernière année classique ont organisé un voyage à l'étranger; un groupe d'étude « Collège et vie fribourgeoise » a été créé. Grâce à la collaboration bénévole d'amis du Collège, appartenant à des professions aussi diverses que le gouvernement cantonal, la médecine, les affaires, la banque, l'industrie, l'enseignement, le comité a étudié, au cours d'intéressants colloques, le problème de l'orientation vers les carrières universitaires et de l'information sur les diverses professions.

La section commerciale du Collège a inauguré un cours sur l'emploi des ordinateurs électroniques en 3<sup>e</sup> classe supérieure. Cours libre, donné le soir, en dehors de l'horaire officiel, il a été suivi par presque tous les élèves de la classe et une dizaine de professeurs. L'expérience ayant été heureuse, elle sera poursuivie l'an prochain, et cette introduction à l'emploi des ordinateurs électroniques figurera au programme de 3<sup>e</sup> supérieure, dans le cadre ordinaire de la classe, cette fois.

Un fait nouveau au Collège, c'est aussi la distribution aux élèves, du matériel scolaire par les soins d'un comité bénévole de professeurs. On sait que, dans le canton de Fribourg, le matériel scolaire est à la charge des élèves. Pour les écoles primaires principalement, un « Dépôt » ad hoc livre toutefois celui-ci aux communes ou aux écoles à des prix de gros très avantageux. La tâche du comité du Collège sera analogue: au lieu de laisser à chaque collégien le soin d'acheter individuellement livres et cahiers, des stocks seront constitués pour en diminuer le prix de revient. Cet effort est à mettre au compte de la collaboration que le Collège souhaite entretenir avec les familles de ses élèves.

\* \* \*

En automne 1966, le R. P. Bochenski, OP., recteur sortant de l'Université, a remis sa chaîne à son successeur, le professeur Giovannini. Sous son règne, les principes organiques de l'Université ont été maintes fois mis en question et le R. P. Bochenski s'est signalé à l'attention générale par divers discours et conférences de presse concernant l'autonomie de l'Université. Ce n'est pas la tâche du chroniqueur de prendre position sur ces



questions, mais il intéressera peut-être les lecteurs des *Etudes pédagogiques* de savoir quelle est l'organisation actuelle de l'Université de Fribourg: n'en déplaie aux recteurs, ceux-ci ne sont pas l'autorité suprême de l'Université; leur tâche n'est que représentative. Seules les Facultés ont un réel pouvoir de décision et une autonomie incontestée dans le domaine scientifique. Sur le plan administratif, en revanche, l'Université dépend complètement de l'Etat et, notamment, des finances cantonales. Or, il serait difficilement pensable qu'un gouvernement responsable de sa gestion devant le peuple, puisse, sans manquer à ses devoirs, renoncer à ses droits à l'égard de l'Université. Aussi, actuellement, toute l'administration financière et administrative de l'Université, à l'exception de la Chancellerie, est exercée directement par l'Etat. Ce système a des avantages; il a aussi des inconvénients. Le principal consiste dans le fait qu'il est difficile à une autorité administrative de prendre des décisions dans un domaine scientifique qui, par définition, échappe à ses compétences. Lorsqu'on demande à l'Etat l'engagement d'assistants supplémentaires ou l'achat d'un équipement nouveau, ses organes ne sont pas en mesure de se faire une opinion par eux-mêmes, et ils doivent recourir ou à la consultation d'experts ou à des recoupements toujours compliqués. Mais la solution inverse, qui consisterait à laisser toute la responsabilité aux organes universitaires, ne serait pas non plus sans inconvénients, les décisions prises en Faculté étant souvent le résultat de compromis discutables fondés sur le vieil adage latin «do ut des». Il est probable qu'en la matière, la bonne formule se trouve entre les deux extrêmes.

L'afflux d'étudiants d'un niveau scientifique différent cause de nombreux soucis à l'Université qui, plus que jamais, se voit placée devant le difficile problème de l'équilibre à trouver entre la qualité et la quantité.

A la Faculté de théologie, dont les étudiants sont d'une part des séminaristes faisant leurs études théologiques en vue de devenir prêtres et, d'autre part, des clercs souhaitant acquérir des grades universitaires, il est apparu nécessaire de séparer les uns des autres. Un Institut de théologie a été mis sur pied, qui reçoit les étudiants des séminaires ou ceux qui, voulant faire leurs grades, n'ont pas encore la préparation de base indispensable. A ces étudiants, est délivré, pendant quatre semestres, un enseignement que l'on pourrait qualifier de propédeutique. Ensuite, ils ont la faculté soit de terminer le cycle institué pour eux, soit, après des examens, de continuer des études les conduisant aux grades de bachelier, licencié ou docteur en théologie.

Le même problème se pose à la Faculté des lettres — et, quoique d'une manière moins aiguë, à la Faculté des sciences — où les maîtres primaires ont le droit de s'immatriculer en vue de préparer le diplôme de maître de l'enseignement secondaire. Or, dans la plupart des cantons, le brevet primaire n'atteint pas le niveau du baccalauréat ou de la maturité. Les maîtres et maîtresses primaires ont une formation spécialisée, sans doute supérieure, mais ils n'ont généralement pas eu l'occasion d'acquérir, en sept ou huit ans de gymnase, la formation générale des bacheliers. Le résultat est que, dans les mêmes cours, voire les mêmes séminaires, se trouvent deux ou même plusieurs catégories d'étudiants de niveau différent (à cause notamment des différences linguistiques), ce qui rend difficile un enseignement accessible à chacun: ou bien le professeur donne son

enseignement sans se préoccuper de ceux qui ne peuvent pas le suivre; ou bien il s'aligne sur les moins bons étudiants. Les deux formules sont mauvaises. Aussi, de plus en plus, s'efforce-t-on de séparer les différentes catégories d'étudiants et de réserver, aux candidats à la licence ou au doctorat, des séminaires et des exercices pratiques réservés à eux seuls. On s'efforce également d'organiser des cours particuliers pour les candidats au diplôme de maître de l'enseignement secondaire, cours dont le caractère plus pratique et plus fonctionnel leur permet d'en tirer un meilleur profit. Il est question, en outre, comme on l'a fait à la Faculté de théologie, d'élargir les exigences de base pour tous les étudiants, de manière à éviter qu'ils ne se spécialisent avant d'avoir une culture générale suffisante.

A l'Université aussi, le problème des locaux est prioritaire. On achèvera cet hiver les nouveaux bâtiments destinés à recevoir les Instituts de mathématiques, physique, physiologie et chimie physiologique. Les locaux qu'ils abandonneront devront être restaurés et aménagés, pour permettre aux Instituts restant dans la vieille Faculté des sciences d'occuper la place laissée libre. Le coût de cette opération est estimé à 2 à 3 millions. Il faut également construire le plus rapidement possible un bâtiment de séminaires pour les sciences morales, car actuellement, étudiants et professeurs doivent faire preuve de beaucoup d'ingéniosité pour travailler à peu près normalement dans des salles conçues pour trois fois moins d'étudiants et de professeurs qu'il n'y en a. Pour des raisons techniques faciles à comprendre, il serait souhaitable que ce nouveau bâtiment soit construit en annexe de la Bibliothèque cantonale. Le coût d'un tel bâtiment est estimé à 4 millions. Il faut aussi agrandir le bâtiment des cours de Miséricorde, ce qui coûtera 5 millions. Puis il faudrait entreprendre une deuxième étape à la Faculté des sciences: construction d'un Institut de chimie et de locaux nécessaires aux sciences de la terre (géologie, minéralogie, géographie). Ces travaux sont devisés à 9,5 millions, plus 2,5 millions pour des équipements nouveaux.

Enfin, il serait souhaitable que l'Université puisse organiser le 3<sup>e</sup> propédeutique de médecine. Ce 3<sup>e</sup> propédeutique est demandé par les milieux les plus divers, étant donné les lacunes et les difficultés qui règnent actuellement en Suisse dans le domaine des études médicales. Cette réalisation suppose toutefois une construction estimée à 25 millions et une dépense annuelle d'exploitation de 1,5 million.

Tous ces projets sont très lourds pour un canton financièrement faible, qui se trouve, d'autre part, en face de tâches inéluctables et coûteuses. Il y aura, sans doute, il est vrai, les subventions de la Confédération. Mais même avec celles-ci, il restera une sérieuse facture à la charge du canton, et l'on en est à se demander s'il sera même en mesure de profiter du 50 % de ses dépenses d'investissement, offert par l'avant-projet de loi fédérale sur l'aide aux Universités, puisque la première moitié de ces dépenses est à sa charge.

PAUL ESSEIVA